

dirai au ministre qu'aujourd'hui son ministère fait la risée de toute notre population.

L'hon. H. A. STEWART: Je sais gré à mon honorable ami de m'avoir communiqué ces renseignements intéressants sur ces familles apparentées de Rimouski.

Sir EUGENE Fiset: J'ai été assez délicat pour prévenir le ministre que j'allais discuter l'affaire.

L'hon. H. A. STEWART: J'en conviens, et je remercie mon honorable ami de son renseignement intéressant, mais il est peut-être inutile de lui rappeler que je n'ai aucune responsabilité envers eux.

M. POULIOT: Vous n'êtes pas l'ancêtre.

L'hon. H. A. STEWART: Je suis porté à croire que cette parenté a existé depuis quelque temps. Le renseignement serait peut-être complet si ces familles pouvaient montrer leur parenté avec mon honorable ami lui-même.

Ce bail a été fait régulièrement. A ma connaissance, nul membre de cette intéressante famille ne m'a ni vu, ni sollicité, ni importuné au sujet de ce bail.

Sir EUGENE Fiset: Votre réponse dit que votre ingénieur est le chef de la famille.

L'hon. H. A. STEWART: Il a recommandé ce bail à titre d'ingénieur, d'une manière régulière, et c'est de lui que, dans le cours ordinaire des choses, nous recevons un rapport relatif aux immeubles. L'ancien loyer était le même que celui d'aujourd'hui. Nos rapports montrent que l'édifice présent est préférable au précédent.

Sir EUGENE Fiset: Même en ce qui concerne la valeur du bâtiment.

L'hon. H. A. STEWART: Il vaut mieux tant au point de vue de l'espace que sous tout autre rapport. Non seulement il y a l'espace voulu, mais le bailleur prend à sa charge toutes les réparations, paie les impôts et la taxe d'eau, fournit le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et les cabinets de toilette. Tout cela vaut quelque chose, et il faut en tenir compte en plus de la valeur même de l'immeuble.

Sir EUGENE Fiset: Tout cela n'était-il pas compris dans l'ancien bail?

L'hon. H. A. STEWART: Oui, mais je veux montrer,—et mon honorable ami avouera que c'est juste, je crois,—qu'il faut songer à autre chose en plus de la valeur même de l'édifice lorsque ces services sont fournis.

Sir EUGENE Fiset: Ils l'étaient tous auparavant.

[Sir Eugène Fiset.]

L'hon. H. A. STEWART: Et ils le sont dans cet immeuble. Je dis donc qu'il faut tenir compte de la valeur des services aussi bien que de celle de la propriété. Je me propose de m'enquérir de cette transaction et de ce qui concerne Rimouski. Si je trouve quelque irrégularité, quelque négligence de son devoir de la part d'un fonctionnaire, ce dernier sera destitué sans retard.

Sir EUGENE Fiset: Je remercie le ministre de ses dernières paroles. C'est tout ce que je demandais. Je veux être juste pour lui et son ministère.

M. POULIOT: Maintenant que nous avons quitté Rimouski, pouvons-nous arrêter un moment aux Trois-Pistoles.

L'hon. H. A. STEWART: Oui.

M. POULIOT: Merci. L'autre jour, j'ai posé cette question au ministre:

Le ministre sait-il que cet édifice même a été condamné par le conseil d'hygiène?

Le ministre a répondu:

C'est la première nouvelle que j'en aie.

Un mot seulement du bureau de poste des Trois-Pistoles. L'immeuble a été condamné par le conseil d'hygiène de la province de Québec.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT: Cette discussion enfreint le Règlement, mais elle sera permise lors de l'étude de l'article 191. Je conseille à l'honorable député d'attendre jusqu'à ce moment, car, nous pourrions, sous ce chapitre, discuter au sujet de tous les édifices de la province de Québec.

M. POULIOT: Je veux bien accepter votre décision, monsieur le président, mais je ferai observer que j'ai demandé au ministre la permission de parler et qu'il me l'a accordée. Je désire me montrer fort courtois à son égard parce qu'il est un de mes amis.

L'hon. H. A. STEWART: Quant à moi, l'honorable député peut compléter ses observations dès maintenant.

M. POULIOT: Je remercie le ministre sincèrement. Je dirai tout de suite que ce n'est pas lui que je blâme mais ceux de ma circonscription qui ont fait ces demandes. Le rapport du conseil d'hygiène a été adressé au sous-ministre des Travaux publics le 5 mai 1930, et il en a été accusé réception le lendemain dans les termes suivants:

Cher M. Pouliot,

Je reçois la vôtre du 5 courant me transmettant un double du rapport sur l'état actuel du bureau de poste à Trois-Pistoles et je dois vous dire en réponse que les représentations